Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Lettre d'information n° 18 • mai 2018

Kichen an dour

édito

Depuis le début de l'année, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations fluviales et marines (GEMAPI) est exercée par Morlaix-Communauté. Par le biais d'une convention annuelle, la communauté a délégué au syndicat mixte du Trégor l'exercice de cette compétence. Cette convention nous permet d'assurer le portage de l'ensemble de nos programmes.

Par ailleurs, l'ensemble des actions du grand cycle de l'eau mises en œuvre par le syndicat mixte sont soutenues par Morlaix-Communauté. Le second programme de lutte contre la prolifération des algues vertes vient d'être re-signé le 20 avril pour une durée de trois ans. Le premier plan a déjà porté des résultats probants sur le bassin versant du Douron permettant d'atteindre sur l'année 2017 une moyenne de 24 mg de nitrate par litre d'eau. C'est là le résultat des pratiques agricoles vertueuses dont les efforts devront être reconnus par la mise en place d'une véritable politique agricole portée par la communauté d'agglomération ; à l'instar des diverses politiques développées par la communauté sur d'autres thèmes.

Au final, vous l'avez compris, l'année 2018 est une année de changement pour le mode de gouvernance des programmes portés par le syndicat mixte. Il s'agira de préserver le dynamisme et l'implication des élus des 19 communes du périmètre syndical qui au-delà de leurs différences ont su coopérer pour construire une véritable politique efficace de l'eau. Je tiens à leur formuler mes très profonds remerciements.

Guy PENNEC
Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

Un bélier hydraulique artisanal à Locquirec

En début d'année, un bélier hydraulique a été installé en faveur de l'exploitation laitière de Yannick Laudren sur la commune de Locquirec. Les troupeaux accédaient directement au cours d'eau pour s'abreuver ce qui constitue une pratique néfaste à la qualité de l'eau. De plus, pour certaines parcelles, l'exploitant devait passer un temps important à la distribution d'eau par le biais d'une tonne. Ces contraintes ont conduit le SMT et l'exploitant à mettre en œuvre un bélier hydraulique.

Le système a été réalisé par M. Jean-Yves Guézennec à partir d'une prise d'eau située dans une retenue et dont l'exutoire rejoint le Douron dans sa partie estuarienne. Cette installation alimente un réseau de bacs à eau sur l'exploitation agricole conduite en pâturage extensif.

Le principe du bélier hydraulique est une invention de Montgolfier en 1792. Ce système est basé sur la formation d'un coup de bélier, c'est-à-dire de la fermeture rapide de l'alimentation en eau d'une conduite qui provoque un choc lié à l'inertie du flux d'eau en mobilité.

Chez Yannick Laudren, le point de prélèvement est situé dans un lavoir. Un tuyau souple rejoint le bélier hydraulique qui se situe en contrebas (il s'agit de la hauteur de charge). Sans autre source d'énergie que le mouvement d'une colonne d'eau et son arrêt brusque, ce dernier va alimenter un point d'eau situé plus en hauteur (il s'agit de la hauteur de refoulement).

L'aménagement ne nécessite que peu d'entretien et fonctionne en autonomie. Lors de l'installation, les essais ont mis en évidence que le bélier permettait de remonter dans de bonnes conditions de montage et de dénivellation près de 5 m³ d'eau en 24 h.

Une vraie réponse pour l'exploitation laitière qui s'inscrit dans une logique de développement durable.

Photo SMT

Entretien des espaces communaux : la démarche vers le 0 phyto

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les pollutions afin de préserver la qualité des cours d'eau de son territoire, le SMT assure une animation de sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment un accompagnement des communes vers la diminution voire l'arrêt de l'utilisation de ces produits chimiques.

Photo Mairie de Plouezoc'h

Commune de Plouezoc'h - Remise du trophée régional « Zéro Phyto »

La commune de Plouezoc'h s'est impliquée dans la préservation de la qualité de l'eau depuis plusieurs années. Consciente des effets des pesticides sur la santé et l'environnement, la commune en a supprimé l'utilisation sur le terrain de sport depuis une dizaine d'années. En 2017, elle a décidé d'aller plus loin en les supprimant totalement sur l'ensemble des espaces communaux, allant ainsi au-delà de la réglementation en vigueur (loi Labbé).

Pour cela, les services techniques ont accepté de revoir leurs méthodes de travail, ont testé des matériels de désherbage alternatifs et ont revu l'aménagement des espaces afin de limiter leur entretien.
Aussi, **la Région Bretagne reconnaît et valorise cette démarche volontariste en décernant des prix « Zéro Phyto »**. Plouezoc'h rejoint donc la famille des communes bretonnes ayant banni définitivement l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces verts, tout comme Plougasnou l'année dernière et Guimaëc en 2010.

À votre tour d'entretenir vos jardins au naturel !

L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite pour les collectivités depuis le 1er janvier 2017*. Mais aussi, il faut savoir que cette interdiction concernera les particuliers le 1er janvier 2019.

À compter de cette date, la vente (qui n'est déjà plus en libre-service depuis le 1er janvier 2017), l'utilisation ou la détention de produits phytosanitaires seront interdites sur le territoire. Les particuliers seront donc obligés d'utiliser comme alternative des produits écologiques (produits de bio-contrôle, qualifiés à faibles risques ou à usage autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique), ou encore à sortir le matériel dit alternatif (tels que le brûleur ou encore le rotofil).

La réussite des démarches entreprises par les communes passe par la contribution de chacun.
Adoptez ces pratiques alternatives au chimique dans les jardins, sur les allées, le long des voies et aux abords des terrains et propriétés dès ce printemps ; pas besoin d'attendre le 1er janvier 2019 !

Des efforts qui contribueront à la préservation de la qualité de l'eau de nos rivières et donc de consommation, et à une amélioration de la biodiversité dans les espaces verts publics et privés !

* sauf produits spécifiques – cf. *Kichen an Dour* n°16 – avril 2017

Guimaëc - remise du trophée « Zéro Phyto Durable »

La commune s'est engagée à ne plus utiliser de produit phytosanitaire depuis 2010, date à laquelle elle obtient le trophée régional « Zéro Phyto ». La pérennité de cet engagement s'est vue récompensée par la Région Bretagne par la remise du trophée « Zéro Phyto Durable ».

Les travaux de restauration des milieux naturels menés en 2017

Comme chaque année, les projets de restaurations des milieux naturels se sont traduits par des campagnes de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, des zones humides et du bocage.

Photo SMT

Garlan - Parcelle ayant bénéficié de travaux de restauration d'une zone humide et de travaux bocagers.

Les travaux de restauration des zones humides

Les objectifs de restauration de parcelles humides portent sur :

- l'amélioration de la qualité de l'eau en conciliant l'usage agricole et les fonctions que ce type de milieu assure (rôle de filtre naturel, soutien des niveaux d'eau en période de sécheresse, accueil de la biodiversité).
- l'augmentation de la surface en herbe sur les exploitations.

En 2017, **7 hectares de zones humides** ont été restaurés. Les travaux consistaient à réaliser une coupe des arbres, un broyage de la végétation, à dessoucher et à aménager des accès aux parcelles. Une fois les travaux finalisés, les parcelles sont utilisées par les exploitants selon des modalités de gestion respectueuses de ces milieux fragiles.

Les travaux bocagers

Dans le cadre du programme Breizh Bocage, le SMT assure des travaux bocagers chaque année. Ils permettent de lutter contre l'érosion, de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et la circulation des espèces.

En 2017, ce sont **7 km de talus créés** et autant de linéaires plantés sur le territoire du SMT.

Les travaux de restauration des cours d'eau

Les actions principales menées en 2017 portent sur :

- les opérations d'entretien de la ripisylve (bande boisée de berge et lit d'écoulement) avec une intervention sur un linéaire de **20 km de cours d'eau**. Cet entretien permet d'améliorer les habitats piscicoles et de limiter les risques naturels liés aux crues.
- la restauration de la continuité écologique avec 4 aménagements, permettant aujourd'hui la migration des poissons et le libre écoulement de l'eau
- la mise en place de **21 pompes de prairies** évitant l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau et la **résorption de 8 passages à gué** par installation d'arches de franchissement. Ces opérations permettent la restauration de tronçons de cours d'eau ayant subi de fortes dégradations, principalement par piétinement.

Lancement des premiers travaux sur le Pontplaincoat à Plougasnou

Les études lancées depuis 2016 pour mener au bon état écologique du Pontplaincoat sont aujourd'hui validées. L'année 2018 verra ses premières réalisations concrètes dès l'automne avec la restauration des ponts routiers de Kerlohou et Pontplaincoat.

Ces opérations sont soutenues par un groupe de scientifiques d'Agrocampus et du CNRS. Il suivra attentivement les résultats des actions innovantes qui pourront ensuite être valorisées et déclinées sur d'autres territoires.

Un inventaire piscicole sera mené en septembre 2018 sur cette rivière, les personnes intéressées par la découverte des poissons qu'héberge la rivière peuvent contacter le SMT pour y assister.

Contact : Sébastien Le Goff, Technicien rivière
02 98 15 15 19 – riviere@syndicat-tregor.fr

Agir contre la prolifération des algues vertes

Photo Morlaix Communauté

Lancement d'un second plan d'actions 2017-2021

Que ce soit en termes de mobilisation ou de réalisations concrètes, la dynamique enclenchée lors du précédent **plan de lutte contre la prolifération des algues vertes 2012-2016** a été saluée par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Élaboré au cours de l'année 2016, en concertation avec les agriculteurs et les acteurs de terrain, le second projet de « l'Anse de Locquirec – bassin versant du Douron » a officiellement démarré le 5 juillet 2017 après que les partenaires du plan, réunis au sein d'un comité de pilotage régional, l'ont approuvé. Un budget de **1,9 millions d'euros** sur 5 ans est attribué au projet de territoire de l'Anse de Locquirec.

Le plan d'actions va servir à accélérer la transition agro-écologique des exploitations agricoles du territoire à travers :

- le regroupement du parcellaire autour des bâtiments d'élevage via des échanges fonciers,
- l'animation collective sur les pratiques de fertilisation, la gestion de l'herbe et l'agriculture biologique,
- des travaux de restauration et d'entretien des espaces semi-naturels, du bocage et des cours d'eau,
- le financement de travaux agro-environnementaux en prestation,
- le renforcement des aides régionales à l'investissement et mesures agro-environnementales de la PAC.

La quantité d'algues ramassées en 2017 est similaire à celle de l'année précédente et s'élève à 1 815 m³.
À titre de comparaison, sur la baie de la Lieue de Grève, le volume ramassé en 2017 s'élève à 19 155 m³.

Un cours d'eau en meilleur état

La concentration moyenne en nitrates dans le Douron est en baisse constante depuis 2000 et a atteint en 2017 sa concentration la plus faible avec 24,1mg N-NO3/litre. Ces résultats sont très encourageants quant à l'atteinte de l'objectif de 20 mg/litre à l'horizon 2021 inscrit dans le second plan d'actions contre la prolifération des algues vertes. En parallèle, la qualité du cours d'eau vis-à-vis de la remontée des poissons s'améliore nettement au regard de l'indice d'abondance des jeunes saumons.

Évolution des concentrations moyennes en nitrates par année hydrologique à l'exutoire du Douron

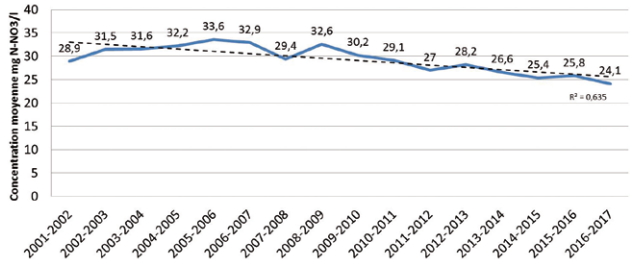

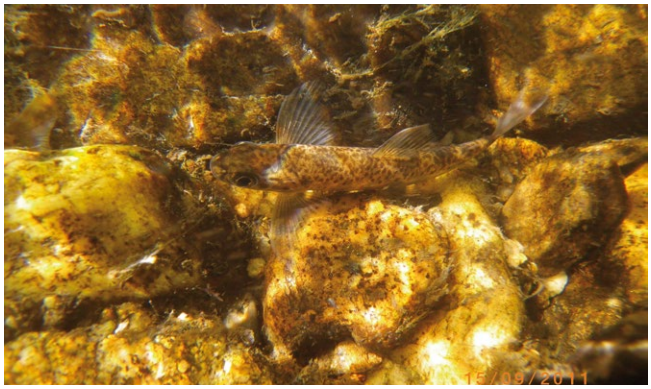

Photo SMT

Voyez-vous le jeune saumon ?

Concours des pratiques agro-écologiques : les inscriptions sont ouvertes !

À partir de 2018, le SMT s'associe au Parc naturel régional d'Armorique et au Syndicat de bassin de l'Elorn pour organiser le concours des pratiques agro-écologiques. Ce concours s'intègre au concours général agricole. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 mai 2018. Hervé Cillard, éleveur de vaches allaitantes à Botsorhel, a décroché le premier prix en 2017.

Plus d'infos sur notre site internet.

Directeur de la publication : Guy Pennec
N° ISSN : 2104-7723 • Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires
par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
CS 60999 • Place O. Krébel • 29679 Morlaix cedex
Tél. 02 98 15 15 15 • E-mail : contact@syndicat-tregor.fr

Imprimé sur papier PEFC, par EPS Impression